

## CONVENTION N°93312 DU 01/09/2023

Proposition valable trois mois  
Tarifs exonérés de TVA (article 261-4-4-a du CGI)

-----  
Numéro de déclaration : 11921576392 (92)  
Siret : 785 388 687 00044

Mairie de Corbas  
Place Charles Jocteur  
69960 Corbas

### LIBELLÉ

### DÉTAIL CONVENTION

<b>FORMATION :</b>	Prévention et Secours Civiques de niveau 1 (PSC1)
<b>RÉGLEMENTATION :</b>	Arrêté du 24 juillet 2007 modifié fixant le référentiel national de compétences de sécurité civile relatif à l'unité d'enseignement « prévention et secours civiques de niveau 1 » ;
<b>PROGRAMME :</b>	Cf. pièce-jointe ;
<b>FORMATEUR :</b>	Formateur de la Protection Civile titulaire du certificat de compétences de formateur en prévention et secours civiques (ou équivalent), à jour de formation continue ;
<b>DIPLÔME :</b>	Ce certificat de compétences est délivré aux personnes qui ont : - participé à toutes les phases de la formation ; - fait réaliser ou réalisé tous les gestes de premiers secours au cours des phases d'apprentissage pratique ; - participé une fois au moins, comme sauveteur, à une activité d'application ;
<b>SESSION :</b>	Une session
<b>PRÉ-REQUIS :</b>	Être âgé d'au moins 10 ans (sous autorisation parentale) et présentation d'une pièce d'identité ;
<b>LIEU :</b>	Place Charles Jocteur - 69960 - Corbas ;
<b>DURÉE :</b>	7 heures minimum de face à face pédagogique, en présentiel ;
<b>DATES / HORAIRES :</b>	Le 27/11/2023 de 09:00 à 17:00 avec une pause méridienne d'une heure.
<b>TARIF :</b>	600,00€

**TOTAL :**

600,00€

**MONTANT EXONÉRÉ DE T.V.A. ART 261-4-4-A DU CGI**

FAIT À VENISSIEUX, LE 01/09/2023, EN UN EXEMPLAIRE POUR CHACUNE DES PARTIES.

PROTECTION CIVILE  
FRANÇOIS RICHEZ



PROTECTION CIVILE RHÔNE  
JANIN THOMAS

Protection Civile Rhône  
158 Avenue Francis Pressensé  
69200 VENISSIEUX



Pascal ROUSTAN  
Directeur Départemental de la Formation

POUR LE DEMANDEUR,  
DATE, SIGNATURE, CACHET

# PRÉVENTION ET SECOURS CIVIQUES DE NIVEAU 1

Formation initiale présentielle ou hybride, formation continue.

 **7 heures**

 **PSC1**



## OBJECTIFS :

- Assurer une protection immédiate, adaptée et permanente pour/lui-même, la victime et les autres personnes des dangers environnants ;
- Assurer la transmission de l'alerte au service le plus adapté ;
- Réaliser immédiatement les premiers gestes de secours face à une personne.

## - AU PROGRAMME

- Malaise : alerte des secours
- Plaie, protection
- Brûlure
- Traumatisme
- Hémorragie externe
- Obstruction des voies aériennes
- Perte de connaissance : dégagements d'urgence
- Arrêt cardiaque
- Alerte aux population et protection du citoyen

## - MÉTHODES PÉDAGOGIQUES





- Remue-méninges
- L'étude de cas d'amorçage
- L'exposé
- Les démonstrations pratiques
- L'atelier d'apprentissage du geste et du matériel
- Le cas concret

## - CERTIFICATION

Votre formation est sanctionnée par un Certificat de compétences de « citoyen de sécurité civile ».

L'obtention de ce certificat est nécessaire pour certains métiers : professeur des écoles, taxis, VTC...

## - INFORMATIONS PRATIQUES

-  **Participants**  
Jusqu'à 10 personnes pour 1 formateur
-  **Durée**  
**Présentiel** : 7 heures  
**Hybride** : 3 heures à distance et 4 heures en présentiel  
**FC** : 3 heures minimum
-  **Coût**  
Nous consulter
-  **Lieu de formation**  
Dans nos locaux ou dans les vôtres
-  **Délai de mise en oeuvre**  
8 jours minimum
-  **Pré-requis**  
Âge minimum : 10 ans
-  **Formation Continue**  
Non obligatoire mais vivement conseillée tous les trois ans
-  **Qualifications des formateurs**  
Formateurs SST  
PAE F PSC / PAE F PS
-  **Textes officiels**  
Arrêté du 24/07/2011  
Recommandations PSC1 DGSCGC  
RIFC PSC1 FNPC
-  **Délais d'accès**  
Variables : contacter la Protection Civile de votre département
-  **Handicap**  
Contacter [handicap@protection-civile.org](mailto:handicap@protection-civile.org) ou le 01 40 86 12 66, option 1

## - CONDITIONS DE VALIDATION

Le certificat de compétences de citoyen de sécurité civile est délivré aux personnes qui ont participé à toutes les phases de la formation, réalisé tous les gestes de premiers secours lors des phases d'apprentissage pratique et participé une fois au moins, comme sauveteur à une activité d'application.